



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 12 novembre 2018, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre

Rés. no
2018-173



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-174**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

**Rés. no
2018-175**

5.2 Rapport du comité des finances



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil l'état des activités financières de fonctionnement analysé lors de la rencontre du comité des finances tenue 30/10/2018, et couvrant la période allant du 01/01/2018 jusqu'au 30/09/2018;

CONSIDÉRANT que ledit rapport montre des revenus totaux de 2 203 784.08 \$, des dépenses totales de 1 373 678.11 \$, des conciliations à des fins fiscales totales de 246 704.51 \$, pour un excédent de 583 401.46 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du MSP

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-

Rés. no
2018-176



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Outardes prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la résolution n° 2018-172 passée par voie électronique le 24 octobre 2018;
- ii. De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

Rés. no
2018-177

6.2 Demande d'aide financière - LES ÉCLIPSES DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Les Éclipses de Chute-aux-Outardes à titre de commandite pour l'achat de leurs uniformes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 1050.00 \$, à Les Éclipses de Chute-aux-Outardes à titre de commandite pour l'achat de leurs uniformes;

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no
2018-178

7.1 Adoption du règlement n° 434-2018 - Modifiant le règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 434-2018 - Modifiant le règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser.

**Rés. no
2018-179**

7.2 Adoption du règlement n° 435-2018 - Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 435-2018 - Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes.

8. AFFAIRES COURANTES



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-180**

**Rés. no
2018-181**

**Rés. no
2018-182**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.1 Formulaire de l'usage de l'eau potable - Installation des compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (Industries, commerces, institutions, mixtes ciblés et immeubles municipaux), ainsi qu'un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, ou sur des secteurs représentatifs;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1er septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal.
- ii. De transmettre au MAMH un échéancier incluant la soumission de l'appel d'offres, l'octroi du contrat et le calendrier mensuel d'installation des compteurs.

8.2 Fin de la période de probation - poste n° 2018-003 - Journalier occasionnel

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2018-052, la Municipalité a procédé à l'embauche de Claude Asselin, au poste n° 2018-003 - Journalier occasionnel et ce, selon les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que Claude Asselin a complété avec succès la période de probation prévue à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin au statut de personne salariée en période de probation de Claude Asselin et de confirmer son statut de personne salariée occasionnelle.

8.3 Fin de la période de probation - poste n° 2017-023 -



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

opérateur de machinerie lourde occasionnel

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2017-023, la Municipalité a procédé à l'embauche de Yvon Hovington, au poste n° 2017-023 - opérateur de machinerie lourde occasionnel et ce, selon les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que Yvon Hovington a complété avec succès la période de probation prévue à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin au statut de personne salariée en période de probation de Yvon Hovington et de confirmer son statut de personne salariée occasionnelle.

**Rés. no
2018-183**

8.4 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 6 novembre 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 29 septembre 2018 et le 6 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 139 419.28 \$.

**Rés. no
2018-184**

8.5 Dépôt des états financiers 2017 du transport adapté et participation 2018

CONSIDÉRANT que la ville de Baie-Comeau nous a déposé son rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver le rapport financier 2017;
- ii. De confirmer notre participation au service pour l'exercice 2018.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-185**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.6 Adjudication du lot n° 3 – appel d’offres n° 2018-019-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d’offres public intitulé : Vente de matériel informatique;

CONSIDÉRANT le résultat de l’ouverture public des soumissions le 9 novembre 2018:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
Ginette Malouin	200.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l’appel d’offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l’unanimité des conseillers:

- i. D’adjuger lot n° 3 découlant de l’appel d’offres n° 2018-019-A, à Mme Ginette Malouin, résident au 45 de la rue Bellevue, à Chute-aux-Outardes et ce, conformément à sa soumission datée du 22 octobre 2018 au montant de 200.00 \$ excluant les taxes applicables;

**Rés. no
2018-186**

8.7 Adjudication du lot n° 4 – appel d’offres n° 2018-019-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d’offres public intitulé : Vente de matériel informatique;

CONSIDÉRANT le résultat de l’ouverture public des soumissions le 9 novembre 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Marjorie Tremblay	130.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le lot n° 4 découlant de l'appel d'offres n° 2018-019-A, à Marjorie Tremblay, résidant au 51 de la rue Gagnon, à Chute-aux-Outardes et ce, conformément à leur soumission datée du 26 octobre 2018 au montant de 130.00 \$ excluant les taxes applicables;

**Rés. no
2018-187**

8.8 Adjudication du lot n° 5 – appel d'offres n° 2018-019-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Vente de matériel informatique;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 9 novembre 2018:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Ginette Malouin	125.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. De rejeter la soumission découlant de l'appel d'offres n° 2018-019-A, de mme Ginette Malouin, résidant au 45 de la rue Bellevue, à Chute-aux-Outardes et ce, conformément à sa soumission datée du 22 octobre 2018 au montant de 125.00 \$ excluant les taxes applicables;

9. AFFAIRES NOUVELLES



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-188**

**Rés. no
2018-189**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

**9.1 Dossier de plainte 2018-011 - concernant
l'accumulation d'eau au 2 rue St-Laurent**

CONSIDÉRANT la plainte déposée à la municipalité, concernant l'accumulation d'eau en bordure de la propriété du 2 rue St-Laurent;

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'accumulation d'eau qui y est constatée;

CONSIDÉRANT la norme BNQ 1809-300 intitulée Travaux de construction - Conduites d'eau potable et d'égout - Clauses techniques générales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander à l'inspecteur municipal de produire une estimation pour la construction d'un puisard de surface en conformité avec la norme BNQ 1809-300;
- ii. D'informer le plaignant qu'une décision finale sur la suite à donner à sa plainte sera prise au printemps 2019.

**9.2 Mandat de services professionnels analyse de
vulnérabilité**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Englobe dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Englobe pour un budget total n'excédant pas 14500\$, incluant les taxes, et conditionnellement à l'acceptation de la demande de subvention déposée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- ii. De financer cette dépense à l'excédent de fonctionnements non affecté.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-190**

9.3 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU sous-volet 1.1

CONSIDÉRANT les besoins financiers nécessaires à la réalisation du projet « Mise aux normes des installations de production d'eau potable »;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention « PRIMEAU sous-volet 1.1 » administré par Ministère des affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- ii. Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- iii. Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- iv. Que la municipalité autorise Rick Tanguay, directeur général, à produire une demande de subvention d'un montant de 1 500 000.00, dans le cadre du programme « PRIMEAU sous-volet 1.1 » administré par Ministère des affaires municipales et de l'habitation;
- v. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- vi. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

**Rés. no
2018-191**

9.4 Démarche de traversée d'agglomération - Résolution d'intention

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 30 octobre dernier avec la Direction générale de la Côte-Nord du ministère des Transports du Québec, concernant les problèmes de sécurité observés par la Municipalité de Chute-aux-Outardes, sur le tronçon de la 138 traversant l'agglomération urbaine de son territoire;

CONSIDÉRANT les problèmes de dépassement de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

limite de vitesse et de dépassement par la droite;

CONSIDÉRANT la démarche de traversée d'agglomération qui avait été débutée en 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander à la Direction générale de la Côte-Nord du ministère des Transports du Québec (ci-après MTQ) de planifier à court terme, une démarche d'aménagement de la traversée d'agglomération urbaine du village de Chute-aux-Outardes, afin d'y inclure des mesures favorisant la diminution de la vitesse de circulation et la diminution de la fréquence des dépassements par la droite;
- ii. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à s'entendre avec le MTQ afin de partager les frais d'un éventuel projet, afin d'y inclure le remplacement des infrastructures municipales présentes dans l'emprise de la route 138;
- iii. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à collaborer étroitement avec le MTQ afin d'améliorer la sécurité sur le tronçon traversant son agglomération urbaine, entre autres par le contrôle des accès et la révision des aménagements favorisant l'amélioration de la sécurité;
- iv. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes demande au MTQ la permission d'aménager temporairement une voie cyclable en bordure de la 138 afin d'en réduire la largeur des accotements pavés qui sont présentement propices aux dépassements par la droite.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Rencontre du comité patinoire

La rencontre est planifiée le 28 novembre 2018 à 19h00.

10.2 Demande de rencontre - Festival All Been

Le comité organisateur du Festival All Been a demandé une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

rencontre avec le conseil municipal.

Le Maire va contacter les membres du comité pour les rencontrer. Le directeur général indique qu'il doit y avoir un breffage avec la direction avant la rencontre, afin d'établir les éléments à discuter avec le comité.

10.3 Rencontre du comité de travail - Soirée inauguration salle 18 du Golf

La rencontre se tiendra le mardi 13 novembre à 19h30.

10.4 Planification lac à l'épaule

Étant donnée la formule par laquelle chaque directeur se présentera à tour de rôle pour seulement une partie de la rencontre, une demande a été produite pour planifier la rencontre sur 2 soirées plutôt que de demander la disponibilité pendant le weekend.

Le lac-à-l'épaule se déroulera en deux temps:
Une première rencontre le mercredi 21 novembre 19h00.
Une deuxième rencontre le mardi 27 novembre 19h00.

10.5 Remerciement pour commandite - 18e Salon des ressources

La direction de l'École Richard a transmis une lettre de remerciement à la municipalité pour la commandite accordée dans le cadre du 18e salon des ressources.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-192**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.


**Rés. no
2018-193**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h38.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.